

Société suisse des géomètres : procès-verbal de la XIIIe assemblée ordinaire des délégués du 26 mars 1927 à Brougg

Autor(en): **Bertschmann, S.**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und
Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et
améliorations foncières**

Band (Jahr): **25 (1927)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

graphie du porteur. Elle donne droit au passage de la frontière pour le séjour d'un mois.

Les bureaux du service des voyages italiens (E.N.I.T.) de la « Suisse-Italie » à Lugano et Locarno, délivrent également pour les citoyens suisses des cartes de touristes de 5 jours pour visiter les lacs italiens. Ces cartes doivent être visées par le consul italien qui exige la présentation d'une photographie et d'une pièce (acte d'origine) justificative.

Les cartes d'un jour n'existent plus.

Les cartes sus-mentionnées sont donc indispensables pour passer la frontière. Sans celle-ci on ne peut visiter ni les lacs italiens (Pallanza, Stresa, Iles Borromées, Bellagio, Cadenabbia, etc.) ni aucune localité de l'autre côté de la frontière.

Pour les participants aux manifestations de la Société les dites cartes ou les passeports ne sont pas nécessaires. La Rédaction.

Société suisse des Géomètres.

Procès-verbal de la XIII^e assemblée ordinaire des délégués
du 26 mars 1927 à Brougg.

L'assemblée est ouverte à 10 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Sont présents:

Comme représentants du Comité central: E. Vogel, S. Bertschmann.

Section Zurich-Schaffhouse:	E. Steinegger, A. Fricker, J. Meyer.
» Berne:	P. Kübler, J. von Auw.
» Argovie-Bâle-Soleure:	J. Ruh, C. Hablützel.
» Suisse orientale:	J. Allenspach, A. Schmid.
» Grisons:	G. Halter.
» Waldstätte-Zug:	F. Naef.
» Vaud:	L. Nicod, P. Etter.
» Fribourg:	M. Müller.
» Valais:	R. Pallanda.
» Tessin:	W. Maderni.

Groupe de géomètres praticiens: R. Werffeli, E. Schärer.

» géomètres-employés: G. Staub.

» géomètres-fonctionn.: H. Nägeli.

La section de Genève n'a pas envoyé de représentant.

1^o L'assemblée est présidée par M. Vogel membre du Comité central en remplacement du président central malheureusement empêché pour cause de maladie.

Fonctionnent comme secrétaire: M. le secrétaire central Bertschmann, comme scrutateurs MM. Nägeli et Halter, comme traducteur M. von Auw.

2^o *Le protocole* de l'assemblée ordinaire des délégués de 1926 à Berne est adopté.

3^o *Journal*: En exécution d'une décision y relative, prise dans la XII^e assemblée des délégués, le Comité central s'est occupé de la réorganisation du journal. L'assemblée des délégués approuve les changements opérés, qui ont été publiés dans l'extrait du protocole de la séance du Comité central et propose à l'assemblée générale de les adopter.

4^o *Le rapport annuel, le compte rendu financier et le budget* pour 1927 sont adoptés. La cotisation annuelle pour 1927 est maintenue à 18 francs et sera perçue en une fois. En ce qui concerne le budget, Werffeli s'informe si la somme fixée pour les indemnités des séances de commissions est suffisante en prévision des nouvelles délibérations prévues pour les tarifs. Cette question soulève une discussion très

nourrie sur la limite à tirer entre les attributions du groupe des géomètres praticiens et du Comité central aussi que sur les exigences en matière de tarifs.

Prennent part à la discussion: Werffeli, Schärer, Vogel, Allenspach, Ruh, Fricker, Steinegger, Meyer, Kübler et Bertschmann. On tombe en général d'accord sur l'avis qu'il est du ressort du Comité central d'exercer en corrélation avec la S.G.P. la surveillance dans la question des tarifs, de déléguer des négociateurs qualifiés et de diriger les pourparlers avec les autorités. Les commissions doivent être organisées au fur et à mesure; et d'une manière simple et pratique.

La question du support des frais sera étudiée par le Comité central, ce dernier s'occupera également des conséquences juridiques concernant l'auteur du tarif.

5° *Elections*: Aucune démission de la part des membres du Comité central n'est annoncée. M. le président central Mermoud et les membres Panchaud, Genève; Vogel, Lyss; Früh, Münchwilen, Maderni, Lugano; Ruh, Brugg, et Bertschmann, Zurich, sont présentés à nouveau. En remplacement du reviseur des comptes sortant, est proposé M. Biasca, Locarno.

6° *Soleure* est proposé comme siège de l'assemblée générale de 1928, du fait de sa situation plus centrale que Neuchâtel. Cette localité se prête mieux à l'organisation. La section de St-Gall se mettra aussi sur les rangs pour organiser l'assemblée générale dans 2 ou 3 ans.

7° *Fédération internationale des géomètres*. L'assemblée des délégués décide d'engager la Société des Géomètres à faire part incessamment au président de la fédération de son consentement d'organiser le prochain congrès.

Comme siège du congrès, Zurich est prévu avec visite de la ville fédérale. Comme date éventuellement 1930.

8° *Taxations*: La manière d'agir du Comité central concernant l'exclusion de la société de G. Roncajoli à Locarno pour infractions aux règlements des taxations, est approuvée; pour le règlement définitif d'un cas de soumission au rabais dans le canton des Grisons les sanctions proposées sont adoptées.

9° *Divers et propositions*: M. Bertschmann propose de publier en brochure le travail remarquable de M. le Prof. Imhof paru dans le numéro d'avril du journal ayant pour titre « *Les cartes de Suisse et leur développement ultérieure* ». Il n'est pas de doute que d'autres sphères que celles des intéressés directs ressentent également le besoin d'être orientés sur ce sujet.

Allenspach, Kübler, Nicod et Werffeli saluent cette idée et souhaitent que les géomètres contribueront largement à élucider les questions concernant la nouvelle carte.

Sur la proposition de Kübler on vote à l'unanimité une résolution engageant le Comité central à nommer une commission pour l'étude de la question dans toute son étendue.

Il est donc donné suite à la motion Bertschmann.

Ensuite d'une requête présentée par Pellanda, le Comité central est chargé d'étudier s'il n'y aurait pas lieu et possibilité de combattre le titre adopté par des gens sans études de « géomètre topographe » ce dernier occasionnant une concurrence déloyale.

Clôture de l'assemblée à 13 heures.

Zurich, le 5 avril 1927.

Le secrétaire: S. Bertschmann.